FICHE SIGNALÉTIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

R10559
05 00

DATE DE PRÉPARATION
28 nov. 2015

SECTION 1 — IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

NUMÉRO DU PRODUIT
R10559

NOM DU PRODUIT
RUST TOUGH® Fluorescent, Fluorescent Orange

NOM DU FABRICANT
THE SHERWIN-WILLIAMS COMPANY
KRYLON INDUSTRIAL PRODUCTS GROUP
Cleveland, OH 44115

NUMÉROS DE TÉLÉPHONES ET SITES WEB

Renseignements sur le produit	(800) 247-3266 www.kpg-industrial.com
Renseignements réglementaires	(216) 566-2902 www.paintdocs.com
Urgence médicale	(216) 566-2917
Urgence de transport*	(800) 424-9300
**pour une urgence chimique SEULEMENT (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident)*	

SECTION 2 — COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

% EN POIDS	CAS No.	Ingredient	UNITÉS		PRESSION VAPEUR
13	**74-98-6**	**Propane**			
		ACGIH TLV	1000	PPM	760 mm
		OSHA PEL	1000	PPM	
12	**106-97-8**	**Butane**			
		ACGIH TLV	1000	PPM	760 mm
		OSHA PEL	800	PPM	
1	**110-54-3**	**Hexane**			
		ACGIH TLV	50	PPM	127 mm
		OSHA PEL	50	PPM	
9	**64742-89-8**	**Solvant naphta aliphatique leger**			
		ACGIH TLV	300	PPM	12 mm
		OSHA PEL	300	PPM	
1	**108-88-3**	**Toluène**			
		ACGIH TLV	20	PPM	22 mm
		OSHA PEL	100	ppm (Peau)	
		OSHA PEL	150	ppm (Peau) STEL	
2	**100-41-4**	**Éthylbenzène**			
		ACGIH TLV	20	PPM	7,1 mm
		OSHA PEL	100	PPM	
		OSHA PEL	125	PPM STEL	
12	**1330-20-7**	**Xylène**			
		ACGIH TLV	100	PPM	5,9 mm
		ACGIH TLV	150	PPM STEL	
		OSHA PEL	100	PPM	
		OSHA PEL	150	PPM STEL	
15	**67-64-1**	**Acétone**			
		ACGIH TLV	500	PPM	180 mm
		ACGIH TLV	750	PPM STEL	
		OSHA PEL	1000	PPM	
0,2	**14808-60-7**	**Quartz**			
		ACGIH TLV	0,025	mg/m3 de resp. poussiére	
		OSHA PEL	0,1	mg/m3 de resp. poussiére	
17	**1317-65-3**	**Carbonate de Calcium**			
		ACGIH TLV	10	mg/m3 de poussiére	
		OSHA PEL	10	mg/m3 total de polva	
		OSHA PEL	5	mg/m3 fracción respirable	

SECTION 3 — IDENTIFICATION DES RISQUES

SOURCES D'EXPOSITION

L'exposition peut se produire par l'INHALATION des vapeurs ou du brouillard de pulvérisation.
La PEAU et les YEUX peuvent entrer en contact avec le produit, les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

HMIS Codes

Santé	2*
Inflammabilité	3
Réactivité	0

EFFET DE LA SUREXPOSITION

YEUX: Irritation des YEUX.
PEAU: L'exposition prolongée ou répétée risque de provoquer l'irritation des peau.
INHALATION: Irritation des voies respiratoires supérieures.

Peut causer la dépression nerveuse. Une sur-exposition excessive à ce produit peut entrainer la perte de conscience, voire même la mort.
Une surexposition prolongée aux ingrédients dangereux indiqués dans la Section 2 peut entraîner des effets indésirables sur les organes ou systèmes suivants:

- le fois
- le système urinaire
- le système cardio-vasculaire
- le système de reproduction

SYMPTÔMES DE SUREXPOSITION

Les maux de tête, l'étourdissement, la nausée et la perte de coordination des mouvements sont tous des symptômes d'exposition excessive aux vapeurs ou à la brume de pulvérisation.
La rougeur et les démangeaisons ou la sensation de brûlure peuvent indiquer une exposition excessive des yeux ou de la peau.

ETAT DE SANTÉ AGGRAVÉ PAR EXPOSITION

En général, aucun exposition n'est reconnue.

CANCÉROGÉNICITÉ

Voir la Section 11.

SECTION 4 — PREMIERS SOINS

YEUX: Rincer les yeux à grande eau pendant 15 minutes. Aller voir un médecin.
PEAU: Laver à fond les parties affectées avec de l'eau et du savon.
Enlever les habits contaminés et les laver avant de les porter de nouveau.
INHALATION: Si une personne en est affectée, l'aider à sortir des lieux. Rétablir la respiration. Aider la personne á rester calme et au chaud.
INGESTION: N'incitez pas la personne á vomir. Aller voir un médecin immédiatement.

SECTION 5 — MESURES EN CAS D'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR	**LIE**	**LSE**
Propellant < 0 °	0,9	12,8

MOYENS D'EXTINCTION

Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse

DANGERS D'INCENDIE OU D'EXPLOSION EXCEPTIONNELS

Les contenants peuvent exploser s'ils sont exposés à une très grande chaleur.
L'application aux surfaces chaudes exige qu'on prenne des précautions spéciales.
En cas d'urgence, une exposition excessive aux produits de décomposition peut constituer un danger pour la santé. Les symptômes peuvent ne pas se manifester immédiatement. Voir le médecin.

MESURES PARTICULIÉRES DI PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

On doit utiliser l'équipement de protection complète y compris un appareil de respiration auto-alimenté.
La pulvérisation avec de l'eau peut être inefficace. Si on se sert de l'eau, l'ajutage pour brume est préférable. On peut se servir de l'eau pour refroidir les contenants fermés afin d'empêcher l'augmentation de la pression et la possibilité d'une combustion automatique ou l'explosion en cas d'exposition à une chaleur extrêmement grande.

SECTION 6 — MARCHE Á SUIVRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

MESURES À PRENDRE LORSQUE DES MATIÉRES SONT RENVERSÉES OU ÉVAPORÉES

Enlever toute source de combustion. Bien aérer.
Nettoyer avec un absorbant non réactif.

SECTION 7 — MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

CATÉGORIE D'ENTREPOSAGE

Pas Disponible

PRÉCAUTIONS Á PRENDRE LORS DE L'ENTREPOSAGE DI LA MANIPULATION

Tenir loin de la chaleur, étincelles et de flamme nue. Les vapeurs peuvent s'accumuler rapidement et s'enflammer et causer une explosion.

Aucours de l'utilisation de ce produit jusqu'à la disparution de toutes les vapeurs: Garder l'endroit bien aéré. Eviter de fumer. Eteindre toute flamme, veilleuse d'appareils et réchauds. Couper la courant des poêles, des outils et appareils éléctriques ainsi que de toute autre source de combustion.

Suivre les procédures approuvées pour attacher solidement et pour permettre l'écoulement de l'éléctricité dans le sol.

Contenu sous pression. Ne pas ouvrir, incinérer ou exposer à des températures au dessus de 120 Fahrenheit. La chaleur des rayons du soleil, des radiateurs, des réchauds, de l'eau chaude, ou provenant de toute autre source, peut provoquer l'explosion du contenant. Ne pas avaler. Garder hors de la portée des enfants.

SECTION 8 — CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE AUCOURS DE L'UTILISATION

N'utiliser ce produit que dans un endroit bien aéré.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Eviter d'aspirer les vapeurs et la brume de vaporisation.

Bien se laver les mains après l'utilisation.

Ce produit peut contenir des matières classifiées comme petites particules irritantes, telles que le dioxyde de titane ou le carbonate de calcium (voir la liste ACGIH TLV, la préface et l'annexe D). On peut avoir ces particules dans des proportions dangereuses uniquement au moment du grattement et de l'éraflement de la couche séchée. Si la liste dans la 2e section ne fait aucune mention spécifique de la présence des poussières de particules, les limites applicables sont: pour ACGIH TLV 10 mg/m3 (concentration totale de poussière), 3 mg/m3 (fractionée de respiratoire).

VENTILATION

Un système permettant l'échappement local des produits est préférable. Si l'exposition aux produits de la 2e section est maintenue au-dessous des limites d'exposition applicables, le système d'échappement global est acceptable.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

Si on ne peut pas maintenir, par simple ventilation, le niveau auquel on s'expos personnellement en dessous des limites applicables, porter un respirateur à filtre de vapeur organique et particules approprié et bien ajusté approuvé par NIOSH/MSHA pour se protéger contre les produits de la 2e section.

Pendant que vous frottez ou poncez la couche sechée, porter un respirateur à filtre de poussière et de brume, approuvé par NIOSH/MSHA pour vous protéger contre la poussière qui peut éventuellement se dégager de ce produit, de la peinture ou de l'abrasif.

GANTS PROTECTEURS

Aucun n'est exigé pour l'application normale des produits aérosol, lorsqu'on n'attend qu'un minimum de contact avec la peau. Pour un contact prolongé et repété, portez des gants resistants aux produits chimiques.

LUNETTES DE SÉCURITÉ

Porter les lunetttes de sécurité avec des protecteurs latéraux non perforés.

AUTRES PRÉCAUTIONS

L'utilisation inappropriée de ce produit en le concentrant et en l'aspirant intentionnellement peut être dangereuse ou peut même causer la mort.

SECTION 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

POIDS DU PRODUIT	6,98 lb/gal	835 g/l
DENSITÉ	0,84	
COURBE D'ÉBULLITION	<0 - 325 °F	<-18 - 162 °C
POINT DE FUSION	P.D.	
VOLUME VOLATIL	82%	
VITESSE D'ÉVAPORATION	Plus vite que l'Éther	
DENSITÉ DE LA VAPEUR	Plus lourd que l'Air	
SOLUBILITÉ DANS L'EAU	P.D.	
pH	> 2.0, < 11.5	

COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (Théorique)

Volatil Poids 51,15% — Moins d'eau et de Solvants Exemptés

SECTION 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ — Stable

CONDITIONS À ÉVITER

Aucun connu.

INCOMPATIBILITÉ

Aucun connu.

PRODUITS DANGEREUX DÛ À LA DÉCOMPOSITION

Par combustion: Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone

POLYMÉRISATION DANGEREUSE

Ne Peut Pas De Produire

SECTION 11 — DONNÉES TOXICOLOGIQUES

RISQUES DE SANTÉ CHRONIQUES

L'exposition à l'hexane prolongée et répétée, peut endommager le tissu nerveux des bras et des jambes (neuropathie périphérique), entrainant comme conséquence, la falblesse des muscles et la perte de sensation. La présence de la cétone méthyle éthyle peut accentuer ces conséquences.

Il existe des rapports de recherches qui associent des troubles permanentes du cerveau et du système nerveux à l'exposition excessive, répétée et prolongée aux solvants.

À partir de données expérimentales provenant d'études suffisantes mendées chez les animaux et d'études insuffisantes menées chez humains, l'éthylbenzène est classifié par le CIRC comme étant possiblement carcinogène chez les humains (group 2B). On a constaté une augmentation de certains types de cancer, y compris des tumeurs du rein chez les rats et des tumeurs du poumon et du foie chez les souris, lorsque ces animaux ont été exposés à l'inhalation de concentrations élevées d'éthylbenzène à long terme. Toutefois, ces effets n'ont pas étéobservés chez les animaux exposés à de plus faibles concentrations d'éthylbenzène. Jusqu'à présent il n'y a aucune preuve suggérant que l'éthylbenzène provoque le cancer chez les humains.

La silice crystalline (tel que le quartz ou le cristobalite) figure sur la liste de l'IARC. L'exposition prolongée à de hautes concentrations de la poussière de silice (situation pouvant se développer seulement au moment du ponçage ou de l'éraflement de la couche sèche), peut provoquer des troubles des poumons(appelés silicosis) et même le cancer.

INFORMATION TOXICOLOGIQUE

CAS No.	Ingredient			
74-98-6	**Propane**			
		LC50 RAT	4HR	Pas Disponible
		LD50 RAT		Pas Disponible
106-97-8	**Butane**			
		LC50 RAT	4HR	Pas Disponible
		LD50 RAT		Pas Disponible
110-54-3	**Hexane**			
		LC50 RAT	4HR	Pas Disponible
		LD50 RAT		28700 mg/kg
64742-89-8	**Solvant naphta aliphatique leger**			
		LC50 RAT	4HR	Pas Disponible
		LD50 RAT		Pas Disponible
108-88-3	**Toluène**			
		LC50 RAT	4HR	4000 ppm
		LD50 RAT		5000 mg/kg
100-41-4	**Éthylbenzène**			
		LC50 RAT	4HR	Pas Disponible
		LD50 RAT		3500 mg/kg
1330-20-7	**Xylène**			
		LC50 RAT	4HR	5000 ppm
		LD50 RAT		4300 mg/kg
67-64-1	**Acétone**			
		LC50 RAT	4HR	Pas Disponible
		LD50 RAT		5800 mg/kg
14808-60-7	**Quartz**			
		LC50 RAT	4HR	Pas Disponible
		LD50 RAT		Pas Disponible
1317-65-3	**Carbonate de Calcium**			
		LC50 RAT	4HR	Pas Disponible
		LD50 RAT		Pas Disponible

SECTION 12 — DONNÉES ÉCOLOGIQUES

DONNÉES D'ÉCOTOXICITÉ

Aucunes donnies disponibles.

SECTION 13 — DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Les déchets provenant de ce produit peuvent être dangereux, selon la définition donnée dans la "U.S. Resource Conservation and Recovery Act"(RCRA) 40 CFR 261.

On doit soumettre les déchets au test de combustion afin de déterminer les numéros de l'EPA applicables.

Ne pas incinérer. Eliminer la pression dans le contenant. Se débarrasser du contenu confermément aux lois anti-pollution fédérales, provinciales et municipales.

SECTION 14 — DONNÉES SUR LE TRANSPORT

Les descriptions d'expédition multimodales sont fournies à titre indicatif et ne prennent pas en compte la taille des conteneurs. La présence d'une description d'expédition pour un mode de transport particulier (maritime, aérien, etc.), n'indique en aucun cas que le produit est emballé de manière appropriée pour ce mode de transport. Tous les emballages doivent être examinés avant l'expédition afin de contrôler qu'ils conviennent au transport. La conformité aux réglementations en vigueur incombe uniquement à la personne qui offre le produit pour le transport.

US Ground (DOT)

May be classed as LTD. QTY. OR ORM-D
UN1950, AEROSOLS, 2.1, LIMITED QUANTITY, (ERG#126)

Canada (TDG)

May be classed as LTD. QTY. OR ORM-D
UN1950, AEROSOLS, 2.1, LIMITED QUANTITY, (ERG#126)

IMO

May be shipped as Limited Quantity
UN1950, AEROSOLS, 2.1, LIMITED QUANTITY, MARINE POLLUTANT, (HEXANE),
EmS F-D, S-U

IATA/ICAO

UN1950, AEROSOLS, FLAMMABLE, 2.1, LIMITED QUANTITY

SECTION 15 — DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

SARA 313 *(40 CFR 372.65C)* AVIS DE FOURNISSEUR

CAS No.	CHIMIQUE/COMPOSÉ	% by WT	% Element
110-54-3	Hexane	1	
108-88-3	Toluène	1	
100-41-4	Éthylbenzène	2	
1330-20-7	Xylène	12	

CALIFORNIA PROPOSITION 65

AVERTISSEMENT: Ce produit des matières chimiques connue de l'État de la Californie qui peut causer le cancer, dommages à la naissance ou autre malformation congénitale.

DONNÉES SUR LA TSCA

Tous les produits chimiques dans ce produit sont énumérés, ou exemptez de l'énumération, sur le inventaire de TSCA.

SECTION 16 — AUTRES DONNÉES

Cette FTSS a été préparée conformént aux exigences du SIMDUT; les données sont toutefois présentées sous 16 rubriques.

Les renseignements donnés ci-haut se rapportent à ce produit suivant sa formule actuelle et s'appuient sur les données disponibles en ce moment. L'addition de diluant et autres additifs peut changer considérablement les risques associés à ce produit et sa composition. Etant donné que nous n'avons pas de contrôle sur les conditions d'utilisation, nous ne donnons aucune guarantie, explicite ou implicite et nous n'assumons aucune responsabilité concernant l'usage, quel qu'il soit, de ces renseignements.